Image not found or type unknown

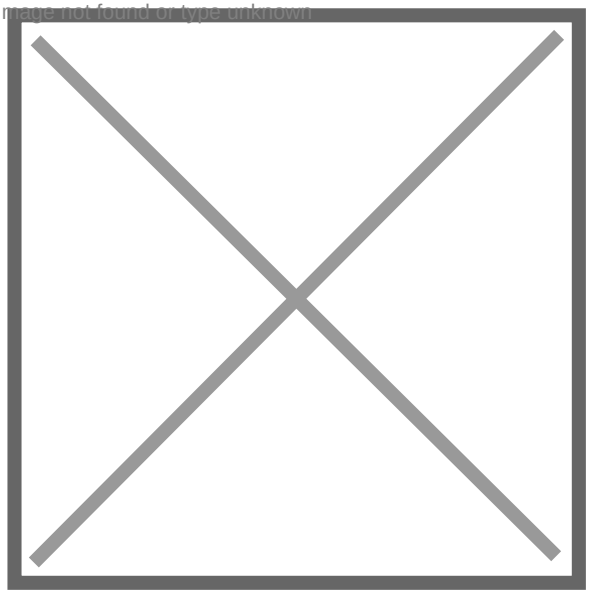

Contestation expertise apres accident non responsable

Par **chamelot**, le **24/10/2012** à **18:43**

Bonjour, Le vendredi 5 octobre nous avons eu un accident non responsable , un camion nous a percuté à l.arrière droit en.changeant de file dans un embouteillage. Nous avons acheté notre voiture une fiat Ulysse il y a 38 mois 18000 euros, l expert de.l.assurance a déclarer notre vehicule économiquement irréparable (valeur des réparations 9400 euros) il.a estimé le.véhicule à 7500 euros en se basant sur la côte argus.en deduisant 1000 pour l usure et quelques eraflures sur la carrosserie. Nous avons contesté l expertise car avec 7500 euros nous ne pouvons pas nous racheter une voiture avec 7 vraies places, en envoyant une lettre recommandée mentionnant l article L1382 du code civil, ainsi que des.copies d annonces de la même voiture que la notre entre 11900 et 12600 euros (même année, meme modèle, même kilométrage). Et la réponse de la matmut, c est que l.expert ne change pas d avis donc on sera remboursé que cette somme. Est ce quelqu un peut nous dire quel recours nous avons car étant absolument pas responsable de l.accident nous sommes lésés de près de 5000 euros!

Par **chaber**, le **24/10/2012** à **19:42**

bonjour,

la cour de cassation admet dans le cas d'un accident non responsable que la victime a droit à la valeur de remplacement et non la valeur vénale.
(entre 11900 et 12600€ selon les éléments que vous avez recueillis).

Que l'expert déduise éventuellement les quelques griffes, d'accord

Mais à quoi correspond l'usure?

Il vous est toujours possible de prendre un expert indépendant (300 à 400€) à votre charge.

Par **trichat**, le **24/10/2012** à **19:50**

Et surtout changez d'assureur!

C'est ce que j'ai fait il y a déjà 35 ans avec cet assureur! pour le même motif.

Donc pas beaucoup d'évolution, malgré les publicités "tapageuses"!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés